

ANNEXE I  
(*article 1*)

ÉTAT DÉTAILLÉ DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ACQUISITION DE L'ARÉNA DES DEUX GLACES À VAL-BÉLAIR

**SECTION I**

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE À ACQUÉRIR

**1.** Il s'agit d'acquérir, de gré à gré, de 2549-9203 Québec inc., un immeuble destiné à des fins municipales ainsi que le bâtiment dessus construit, circonstances et dépendances, connu et désigné comme le lot numéro 2 148 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. Le bâtiment concerné est l'Aréna des 2 glaces sis au 1515, rue de l'Innovation du secteur Val-Bélaire de l'arrondissement Laurentien.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** Le coût d'acquisition de l'immeuble décrit à l'article 1 est établi à 10 250 000 \$ et se détaille comme suit :

1° prix de vente sans taxe :	9 500 000 \$
2° taxe de vente du Québec non remboursable :	748 125 \$
3° frais connexes, imprévus :	1 875 \$
<b>TOTAL</b>	<b>10 250 000 \$</b>

Annexe préparée le 8 juillet 2009 par :

---

Richard Lapointe, directeur  
Division des affaires immobilières  
Service de la gestion des immeubles